



Violence conjugale

Par Ashna161520

Bonjour,

Le père de mes enfants m'a tapé, j'ai des séquelles.

Il est parti de la maison et quand il est revenu il s'était griffé le bras jusqu'au sang pour dire que je l'ai agressé (je pense qu'il est allé à la gendarmerie).

J'ai porté plainte mais après lui car j'étais avec mes enfants.

Mes enfants ont été témoins de l'action et donc de ses mensonges.

Peuvent ils témoigner ?

Si oui comment ?

Merci,

Par yapasdequoi

Bonjour

Non : vos enfants mineurs n'ont rien à faire au milieu d'un conflit entre leurs parents.

Appelez plutôt le 3919.

Par kang74

Bonjour

Vous en avez parlé aux forces de l'ordre : ils jugeront si c'est utile de faire entendre vos enfants suivant leur âge .
Voyez avec un avocat pour le reste .

NB : La violence conjugale n'est pas qu'un simple conflit parental!!!

Par yapasdequoi

Loin de moi l'idée de minimiser les violences conjugales.

Mais il faudra d'autres éléments de preuves que le témoignage des enfants.

Consultez un avocat.

Par Isadore

Bonjour,

Vos enfants majeurs peuvent témoigner. Si leur âge le permet vos enfants mineurs seront probablement entendus, pas forcément directement par la police mais dans le cadre d'une enquête sociale.

Je rejoins les autres avis : voyez un avocat.

Ne prenez pas l'initiative d'emmener vos enfants mineurs au poste de police ou quelque chose comme cela. Si leur audition est nécessaire un cadre adapté sera mis en place.

Par Ashna161520

Bonjour,

J'ai demandé à la gendarmerie ils m'ont dit d'amener mes enfants de 13 et 11 ans pour les auditionner.

Par Isadore

Dans ce cas il faut suivre les instructions de la gendarmerie.

Par yapasdequoi

Il serait utile de vous faire accompagner d'un avocat.

Les enfants peuvent être impressionnés et dire n'importe quoi en croyant bien faire.

Par Ashna161520

Merci à tous.

En sachant qu'il y a déjà des plaintes précédentes sur des violences sur les enfants et injures répétées, est ce que vous pensez que ça peut m'aider ?

Bien cordialement,

Par yapasdequoi

Prenez un avocat et appelez le 3919.